

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
16 septembre 2020**

PUBLIE LE : **23 SEP. 2020**

**Délibération n°160920-5 : Délégation de compétences du Comité syndical au Président et au bureau**

---

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le dix septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

**Présents**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

**Absents excusés**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

Aliou GASSAMA, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT  
François LONGEAULT, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Laurence ALAVI, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Assistaient à la séance**

Monsieur Matthieu SAILLARD : Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Monsieur Philippe LE BEULZE : Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux  
Madame Audrey MILLEVILLE : Directrice des Services Techniques des Syndicats Intercommunaux  
Madame Carole BUHOT : Ingénieur des Syndicats Intercommunaux  
Madame Agnès CHEVALIER : Responsable pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux  
Madame Sandra JEANSONNIE : Assistante du pôle secrétariat des Syndicats Intercommunaux

IL INGENIERIE : Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage  
AZALYS : Monsieur Eric BAILO, Directeur

<b><i>Communauté Urbaine</i></b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b><i>Communauté d'Agglomération</i></b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>9</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>15</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>12 pour l'élection du Président</b> <b>13 pour les autres délibérations</b>

**OBJET : DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 qui prévoit que le comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-présidents ou au Bureau dans son ensemble dans les conditions fixées à l'article précité ;

**CONSIDERANT** que les actes pris sur le fondement de cet article sont appelés « décisions » et que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation à chaque comité ;

**CONSIDERANT** que pour faciliter le fonctionnement du syndicat, il est proposé au comité syndical de bien vouloir déléguer au Président et au Bureau les affaires qui suivent :

**1/ Délégation au Président pour :**

- créer ou modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
- signer les contrats relatifs à des stages non rémunérés,
- signer les contrats pour les remplacements,
- signer les renouvellements de conventions avec le CIG,
- intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du service,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :
  - des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 300 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique,
  - des marchés et des accords-cadres de fournitures et services, passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants conformes à la réglementation du code de la commande publique
- demander des subventions,
- décider du remboursement anticipé d'emprunt
- décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- signer toute convention conforme à un modèle type préalablement approuvé par le comité syndical,

Le Président devra rendre compte, à chaque comité syndical, des décisions prises en la matière.

Le Président est autorisé à subdéléguer une partie de ces compétences à des Vice-présidents dans la mesure où cette subdélégation permet de faciliter la gestion du Syndicat.

## 2/ Délégation au Bureau pour :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, dès lors qu'ils correspondent à la classification de la charte GISSLER (indices sous-jacents 1-2 et structures A- B) et passer à cet effet les actes nécessaires,
- Négocier des emprunts,
- Décider de l'ouverture de lignes de trésorerie,
- Conclure les protocoles transactionnels portant sur les sinistres ou tout autre litige.

### LE COMITE,

Après avoir entendu les explications du Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ADOpte**, les propositions sus-énoncées.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

**23 SEP. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le

**23 SEP. 2020**

**Pour Extrait Conforme**



**Jean-Luc GRIS**  
Président du Syndicat Intercommunal